



CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 29 septembre 2010

19h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Audiovisuelle

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2010
- 3) Correspondance - Communications
- 4) Horaires scolaires
- 5) Salles nécessaires dans le cadre du futur projet de loi
- 6) Proposition de création d'un « bureau » de préparation des séances
- 7) Divers – Propositions individuelles
- 8) Date de la prochaine séance

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	Présidente et conseillère municipale
	Mme Anne-Claude	GILLI	Conseillère communale
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	M. Paolo	PEDRUZZI	Enseignant
	Mme Clémentine	HUBLEUR	Parents
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	Parents
	Mme Sylvie	PITTET BLANCHETTE	Parents
	Mme Lysiane	THEVOZ-MUSIO	Parents
	M. Giuseppe	BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
	M. Vincent	GUYAZ	Pasteur
	M. Aitor	IBARROLA	Commission d'intégration
	Mme Nathalie	MANFREDI	Actigym
<u>Excusés</u> :	Mme Francine	BRUNI	Conseillère communale
	Mme Danièle	GUTOWSKI	Conseillère communale
	Mme Mireille	OLIVET	Enseignante
	M. Alain	PORCHET	Enseignant
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	Secrétaire

Mme Manzini souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et ouvre la séance.

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2010

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2010 est accepté sans autre modification avec remerciements à son auteur.

3) Correspondance - Communications

Mme Manzini informe le Conseil d'établissement des différentes activités prévues dans les classes, budgetées en 2011 car financées par la Commune, soit :

- prévention des dépendances pour les élèves du secondaire
- programme « Patouch » pour les élèves du CYP2
- diverses animations culturelles et sportives habituelles (spectacles, animation, cross, joutes sportives, rallye primaire, etc.)

Piccolo Voice, programme de sensibilisation à la langue française destiné aux enfants en âge d'entrer au cycle initial (CIN), se poursuivra en 2011. Cette année environ 35 enfants de langues étrangères ont bénéficié de ce programme qui s'est déroulé de mai à juin.

A ce jour une seule ligne de Pédibus est en activité, qui dessert le collège de la Coquerellaz depuis la route Neuve. La ligne du Croset s'est terminée en avril dernier.

Depuis la rentrée d'août 2010, le réfectoire pour les élèves du Croset a été déplacé à la cantine Maillefer dont le Restaurant Novae SA sert les repas. Cette solution a permis de libérer des places dans le réfectoire du Pontet. Dès lors le nombre de places disponibles pour les réfectoires s'élève à env. 60 au Pontet-Croset et à 50 pour la Coquerellaz.

Le projet « pic-nic » est en voie de réflexion pour trouver une solution adéquate à ce type de prestation.

Le projet « Apprendre à l'école à Ecublens de Français en jeu » est en cours d'élaboration. Il existe déjà à Renens et est destiné aux adultes.

M. Lugon annonce que le QES (Questionnaire sur l'environnement socio-éducatif) élaboré par l'Office Des Ecoles en Santé (ODES) sera réalisé dans notre établissement. L'ensemble du corps enseignant a adhéré à cette enquête qui a pour but de fournir une photographie du moment par rapport au climat de la vie dans l'établissement.

Tous les élèves de l'établissement secondaire passeront par classe entre le 15 et 30 novembre pour répondre à ce questionnaire en salle informatique. Les enseignants, personnel administratif, PPLS, infirmière répondront également en ligne à titre individuel.

Des représentants par classe du primaire seront choisis pour participer à cette enquête. Un groupe de pilotage a été nommé pour mener à bien l'organisation de ce questionnaire.

L'URSP dépouillera les réponses et le résultat sera communiqué par l'ODES au printemps 2011. Un retour au Conseil d'établissement se fera également à ce moment-là. Les améliorations nécessaires seront élaborées en fonction du résultat final.

Le dossier concernant la sécurité sur le chemin de l'école a été transmis au service de l'Urbanisme pour étude. M. Cyril Besson, en charge de ce dossier transmettra en temps utile le retour d'information.

Aucun nouveau cas d'épidémie n'a été déclaré au chalet les Alouettes depuis la rentrée scolaire.

Des activités ont été organisées par le Service de l'urbanisme pour la semaine de la mobilité. La Direction des écoles, secteur administratif, a également adressé un courrier aux enseignants pour la « Journée internationale à pied à l'école », accompagné de divers documents édités par l'ATE.

Le crédit nécessaire à la construction du futur Centre Socioculturel a été accordé par le Conseil communal le 24 septembre 2010.

4+5) Horaires scolaires et salles nécessaires dans le cadre du futur projet de loi

Ces deux points sont traités ensemble.

Mme Pittet Blanchette remarque que l'harmonisation des horaires demandées par l'APE n'a cette année pas été respectée. De plus elle constate que les élèves du secondaire commencent la matinée à 07h.30 et ceux du primaire à 08h.20 et se demande si une harmonisation quant au début des cours est possible.

M. Pedruzzi rappelle que les élèves des cycles primaires ont 28 périodes hebdomadaires à leur horaire alors que ceux du secondaire passent à 32 périodes hebdomadaires dès la 5^{ème} année (CYT). Dès lors il paraît impossible que les deux secteurs commencent en même temps. De surcroît, le manque de salles EPH (Education Physique) d'une part et d'enseignants d'autre part, oblige à faire débiter les élèves du secondaire à 07h.30. L'utilisation des salles est liée au personnel enseignant. Les horaires sont toujours confectionnés en faveur des enfants.

M. Lugon précise qu'un rapport avait été soumis en son temps à la Municipalité et ce rapport indiquait que jusqu'en 2016, il y a avait assez de classes. Par contre la construction d'une salle triple pour la gymnastique est toujours d'actualité. Mme Manzini ajoute que dans le programme de législature il a été prévu de faire passer un crédit pour l'étude de la construction d'une salle triple. Certaines démarches ont d'ailleurs déjà eu lieu notamment la constitution d'un groupe de travail dans ce projet.

En ce qui concerne l'extension des bâtiments scolaires, le rapport précité par M. Lugon indique qu'en cas de besoin, le collège Saturne pourrait se voir annexé d'un bâtiment supplémentaire pour une capacité de 4 salles de classes ainsi que de 2 salles spéciales ou plus en fonction des besoins.

Le Service des bâtiments et la Direction des écoles se rencontrent à raison de 2 séances annuelles pour la transmission des demandes nécessaires.

M. Lugon tient ici à remercier les Autorités pour l'excellent entretien des bâtiments. En effet, le collège Saturne a été entièrement rénové, il est suivi par le bâtiment Jupiter qui a subi des transformations et rénovations importantes depuis 2009. Le bâtiment Vénus a également été refait en 2008 et Mars est programmé pour une rénovation en 2012.

Cependant, M. Lugon indique qu'il reste encore beaucoup d'inconnues qui dépendent de la votation prévue en 2011 sur la constitution de la proposition de Loi sur l'Ecole Obligatoire (LEO). Par contre, il est évident que dans la confection des horaires la priorité est donnée aux élèves. En ce qui concerne l'appui au primaire il explique que des horaires uniformes ont été confectionnés par collège.

M. Ibarrola souhaite qu'en cas de « trous » dans les horaires des élèves un encadrement soit prévu à charge de la Commune selon le vœu des parents. M. Lugon souligne que les horaires sont confectionnées de manière à ce qu'il n'y ait pas de « trous » pour les élèves en tout cas pas en début et fin de matinée.

4) Proposition de création d'un « bureau » de préparation des séances

Sur demande de Mme Pittet Blanchette ce point a été porté à l'ordre du jour. Mme Pittet Blanchette propose une rencontre préalable afin de peaufiner les sujets à traiter lors des séances.

M. Guyaz précise que compte tenu des différentes cultures et attentes des membres représentés dans le Conseil d'établissement un bureau ne règlera pas les divergences de point de vue.

M. Lugon indique que sa réaction négative face aux questions posées par les parents tenait plus à leur formulation qu'à leur contenu.

Mme Thévoz Musio dit qu'il s'agissait de questions relevées par les parents présents et rapportées telles quelles.

IM. Lugon souligne qu'une séance à laquelle ont participé une vingtaine de parents n'est pas représentative en regard du nombre de parents concernés sur l'ensemble de l'établissement, soit plus de 2'500 personnes. Dès lors, il y a lieu d'être vigilants et de ne pas apporter des modifications sans en évaluer la pertinence si la majorité des parents d'élèves n'est pas représentée.

A l'occasion de la prochaine séance il sera judicieux de filtrer les questions car certaines n'ont pas à être traitées par le Conseil d'établissement. M. Lugon invite les membres du Conseil d'établissement à relire les prérogatives des articles du règlement.

Suite à la remarque émise par le Conseil d'établissement lors d'une précédente séance, M. Lugon signale que des séances à l'attention des parents ont été organisées par la Direction des écoles pour les degrés 5 à 9 + DES.

Au vu de ce qui précède, il n'y aura pas de création d'un bureau du Conseil, mais chaque membre qui souhaite voir un point particulier traité à l'ordre du jour est prié de le communiquer à chacun pour approbation et de l'envoyer au secrétariat dans les délais imposés par l'article 18 du règlement, à savoir au moins 15 jours avant la date du Conseil d'Etablissement.

Mme Perez Chevallaz relève qu'en sa qualité de parent elle a reçu des informations intéressantes à l'occasion des séances précitées. En effet, certaines informations transmises par ses enfants n'étaient pas toujours en adéquation avec celles indiquées par les enfants.

M. Lugon indique que l'information relative aux options spécifiques de la VSB a eu lieu à la Planta.

Mme Manzini remercie la Direction des écoles pour son écoute relative à l'attente des parents.

5) Divers – Propositions individuelles

M. Ibarrola s'enquiert de savoir si nous avons un retour d'informations quant à la nouvelle loi. M. Lugon signale que le contre-projet à l'initiative « école 2010 » a été déposé. Le Parlement se prononcera avant la votation. M. Manzini ajoute qu'une commission en cours de nomination va plancher sur ce contre-projet durant octobre-novembre.

M. Ibarrola demande si l'édicule du Pontet pose problème au niveau des élèves. Mme Manzini précise que cet édicule est fermé et n'est ouvert qu'à l'occasion des manifestations. Il n'y a donc pas de problème par rapport aux élèves. Cependant s'il devait y avoir une inquiétude en certaines occasions il y a lieu d'aviser le groupe prévention-partnership de Polouest. Un règlement commun de Polouest est en cours d'élaboration.

Informations de M. Lugon à propos de la gestion des classes difficiles :

- Une uniformité des sanctions a été établie. En effet, chaque élève a dans son agenda un décompte des oublis et devoirs non faits, qui donnent lieu à des heures d'arrêts en fonction du nombre le mercredi après-midi.
- Les sanctions par rapport au mauvais comportement sont organisées différemment. Une convocation pour un samedi matin est envoyée aux parents des élèves concernés. Un travail est prévu pour chaque élève d'une durée d'env. deux heures, suivi d'un intervenant extérieur à titre de prévention (Police, Préfet, etc.).
- Un espace ressource a été créé le mercredi matin. Les élèves concernés sont sortis de la classe et pris en charge par un médiateur et une enseignante pour un travail de prise de conscience de la situation.

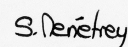
Le Conseil d'établissement décide d'accorder deux demi-journées de congé le jeudi 23 décembre 2010. Par contre il ne sera pas demandé de congé la veille de l'Ascension. M. Pedruzzi annonce d'ores et déjà que la date de la chantée de Noël prévue le 22 décembre est avancée au 15 décembre 2010.

6) Date des prochaines séances

Mercredi 16 février 2011, à 19h., salle Audiovisuelle – Complexe scolaire du Pontet
Mercredi 11 mai 2011, à 19h., salle Audiovisuelle – Complexe scolaire du Pontet

Séance levée à 21h.10

La secrétaire :



S. Menétrey